

COMITE SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

SEANCE DE 15H00

USINE DES EAUX, 7 rue Jean Macé aux PONTS DE CE

ORDRE DU JOUR

- Appel et installation des délégués.
- Election du Président.
- Election du Vice-Président.
- Election de trois membres pour compléter le bureau.
- Présentation du réseau Loire Alerte :
 - enjeux,
 - historique,
 - fonctionnement,
 - avancement,
 - situation financière (compte administratif 2013).
- Questions diverses.

COMITE SYNDICAL

Séance du Séance du 23 septembre 2014

ELECTION DU PRESIDENT

M., doyen d'âge, Président de séance propose de procéder à l'élection du Président.

Cette élection a lieu en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose la candidature de Monsieur et demande s'il y a d'autres candidats.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

A déduire : bulletins blancs ou nuls : ...

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue : ...

➔ A obtenu : voix

Monsieur le doyen d'âge proclame Monsieur Président du Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en Eau Potable dans le Bassin de la Loire Angevine et Atlantique, l'installe dans ses fonctions et lui laisse la présidence de séance.

COMITE SYNDICAL

Séance du Séance du 23 septembre 2014

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

M. Le Président expose ;

L'article 6 des statuts de notre Syndicat stipule :

« Le Bureau du Comité comprend un Président, un Vice-Président et trois membres ».

Monsieur le Président invite à procéder à l'élection du Vice-Président et propose la candidature de Monsieur et demande s'il y a d'autres candidats.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

A déduire : bulletins blancs ou nuls : ...

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue : ...

→ A obtenu : voix

Monsieur le Président proclame Monsieur Vice-Président du Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en Eau Potable dans le Bassin de la Loire Angevine et Atlantique, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

COMITE SYNDICAL

Séance du Séance du 23 septembre 2014

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

M. Le Président expose ;

Après le vote du Président et du Vice-Président et conformément à l'article 6 des statuts, il convient de procéder à l'élection des trois Membres du Bureau.

Premier poste :

Est proposée la candidature de Monsieur et est demandé s'il y a d'autres candidats.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

A déduire : bulletins blancs ou nuls : ...

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue : ...

→ A obtenu : voix

Monsieur le Président proclame Monsieur Membre du Bureau du Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en Eau Potable dans le Bassin de la Loire Angevine et Atlantique, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Second poste :

Est proposée la candidature de Monsieur et est demandé s'il y a d'autres candidats.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

A déduire : bulletins blancs ou nuls : ...

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue : ...

→ A obtenu : voix

Monsieur le Président proclame Monsieur Membre du Bureau du Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en Eau Potable dans le Bassin de la Loire Angevine et Atlantique, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.

Troisième poste :

Est proposée la candidature de Monsieur et est demandé s'il y a d'autres candidats.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...

A déduire : bulletins blancs ou nuls : ...

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : ...

Majorité absolue : ...

→ A obtenu : voix

Monsieur le Président proclame Monsieur Membre du Bureau du Syndicat Mixte d'Etude et d'Alerte pour la Protection des Ressources en Eau Potable dans le Bassin de la Loire angevine et Atlantique, et l'installe immédiatement dans ses fonctions.